

THÈME

Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

L'ESSENTIEL

1. Introduction de 6 semaines de parcours personnalisé en terminale.

- Tronc commun pour l'obtention du Bac : réduction de 26 à 22 semaines de cours + 6 semaines de PFMP + majorité des épreuves d'examen anticipées en mars et à la mi-mai.
- Parcours personnalisé :
 - Insertion professionnelle : 6 semaines de PFMP
 - Poursuite d'étude : 6 semaines avec 30h hebdomadaires de méthodologie et de compétences psychosociales... sans programme disciplinaire ni impact réel sur l'obtention du Bac.

2. Réorganisation de la grille horaire de terminale sur 22 semaines (au lieu de 26), dans la limite de 30,5h hebdomadaires et avec :

- + 10h30 en français, + 10h30 en Maths + 5h d'EMC
- Maintien de 65 h en EPS.

3. Réquisition des PLP, dès la mi-mai, pour participer aux jurys d'examen des candidats formés par des officines privées (CFA et établissements hors contrat) au nom de la « souveraineté de l'Éducation Nationale » pour la délivrance des diplômes.

LE SNALC A INSISTÉ SUR...

- Son opposition à la réforme des lycées professionnels et notamment à cet aménagement de la classe de terminale qui dévalorise, encore une fois, le Bac pro en réduisant, de nouveau, les temps de formation donc les contenus pour sa délivrance.
- L'inévitable absentéisme aux 6 semaines du parcours individualisé poursuite d'études, post épreuves d'examen, déjà démontré par les jeunes en Bac général, avant que le Ministère ne rectifie le tir.
- L'insuffisance de l'offre de stage des entreprises pour absorber l'augmentation des PFMP en terminale ; d'autant plus, que le Ministère instaure en parallèle un stage de deux semaines pour les 500 000 élèves de 2^{de} GT et développe les mentions complémentaires avec 18 semaines de PFMP. L'allocation de stage censée garantir l'assiduité des élèves en stage n'est clairement pas une réponse à cette problématique.
- La nécessité de supprimer les dispositifs pédagogiques de la TVP : co-intervention et chef d'œuvre, chronophages et inefficaces pour réintroduire des heures de formation disciplinaires, seul fondement d'un apprentissage de qualité.
- Les modalités de consultation bilatérale des représentants des personnels pour le déploiement de cette réforme ne permettent pas un dialogue social de qualité.

L'AVIS DU SNALC

Ce réaménagement de la classe de terminale met clairement en lumière que la réforme des lycées professionnels n'a pas pour priorité l'amélioration de la qualité de la formation des élèves sous statut scolaire, contrairement à ce que clame le Ministère – et encore moins celles des conditions de travail des PLP.

Le SNALC n'est pas dupe de l'étroitesse des marges de négociation laissées aux représentants des personnels mais il continuera à porter l'expertise pédagogique des PLP pour qu'elle soit entendue et reconnue par le Ministère, moralement et financièrement.